




Informations de base	
2019/2036(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: assistance technique Subject 4.15.05 Restructurations industrielles, délocalisations et licenciements, Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) 8.70.59 Budget 2019	

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	BUDG Budgets		RZOŃCA Bogdan (ECR)	18/07/2019
			Rapporteur(e) fictif/fictive HEINÄLUOMA Eero (S&D) ARMAND Clotilde (Renew) ANDRESEN Rasmus (Greens/EFA)	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date	
	Agriculture et pêche	3708	2019-07-15	
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	
	Budget		OETTINGER Günther	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
02/07/2019	Publication du document de base non-législatif	COM(2019)0290 	Résumé
15/07/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
15/07/2019	Adoption du projet du budget par le Conseil		
03/09/2019	Vote en commission		
06/09/2019	Dépôt du rapport budgétaire	A9-0001/2019	Résumé

18/09/2019	Décision du Parlement	T9-0015/2019	Résumé
18/09/2019	Résultat du vote au parlement		
26/11/2019	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2019/2036(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Mobilisation des fonds
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/9/00584

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE639.767	19/07/2019	
Amendements déposés en commission		PE639.911	25/07/2019	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A9-0001/2019	06/09/2019	Résumé
Texte budgétaire adopté du Parlement		T9-0015/2019	18/09/2019	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document de base non législatif	COM(2019)0290 	02/07/2019	Résumé	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Décision 2019/1938 JO L 305 26.11.2019, p. 0057	Résumé

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: assistance technique

2019/2036(BUD) - 06/09/2019 - Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture

La commission des budgets a adopté le rapport de Bogdan RZONCA (ECR, PL) sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil concernant la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en vue de l'octroi, à l'initiative de la Commission, d'un montant de 610.000 euros en crédits d'engagement et de paiement pour l'assistance technique.

Les députés ont rappelé que l'Union a mis en place des instruments législatifs et budgétaires pour apporter un soutien supplémentaire aux travailleurs qui souffrent des conséquences de modifications majeures de la structure du commerce mondial ou de la crise financière et économique mondiale et pour faciliter leur réintégration nécessaire et rapide sur le marché du travail.

Le montant proposé de 610.000 EUR correspond à environ 0,35 % du budget annuel maximal disponible pour le FEM en 2019.

Une fois de plus, les députés ont rappelé l'importance d'un site web consacré au FEM qui soit accessible à tous les citoyens de l'Union. Ils ont pris note de l'intention de la Commission d'investir 190.000 EUR du budget disponible au titre de l'appui administratif et technique pour la tenue de deux réunions du groupe d'experts des personnes de contact du FEM (un représentant par État membre) et de deux séminaires avec la participation des organismes de mise en œuvre du FEM et des partenaires sociaux.

La Commission est invitée à continuer à inviter systématiquement le Parlement à ces réunions et séminaires, conformément aux dispositions pertinentes de l'accord-cadre sur les relations entre le Parlement et la Commission.

Les députés ont souligné la nécessité d'améliorer encore l'interaction entre toutes les parties concernées par les demandes du FEM, en particulier les partenaires sociaux et les parties prenantes aux niveaux régional et local, afin de créer autant de synergies que possible. Ils se sont félicités du lancement en temps voulu de l'évaluation ex post, pour laquelle la Commission entend investir 300.000 EUR du budget disponible.

Enfin, les députés ont invité le Parlement européen à approuver la décision annexée à la présente résolution et à prévoir la mobilisation de 610.000 EUR en crédits d'engagement et de paiement du FEM dans le cadre du budget de l'UE pour l'exercice 2019.

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: assistance technique

2019/2036(BUD) - 26/11/2019 - Acte final

OBJECTIF: mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (2019 - Assistance technique sur l'initiative de la Commission).

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision (UE) 2019/1938 du Parlement européen et du Conseil du 18 septembre 2019 relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM).

CONTENU: le FEM a été créé pour soutenir les salariés et travailleurs indépendants devenus inactifs en raison de modifications majeures de la structure du commerce international résultant de la mondialisation, de la persistance de la crise financière et économique mondiale ou de l'avènement d'une nouvelle crise financière et économique mondiale, ainsi que pour faciliter leur réinsertion professionnelle.

La dotation annuelle du FEM n'excède pas 150 millions EUR (aux prix de 2011).

Le [règlement \(UE\) n° 1309/2013](#) dispose que, sur l'initiative de la Commission, 0,5% tout au plus du montant annuel du FEM peut être affecté chaque année à l'assistance technique.

Par conséquent, le FEM est mobilisé à hauteur d'un montant de 610.000 EUR en crédits d'engagement pour financer l'assistance technique sur l'initiative de la Commission, au titre du Fonds dans le cadre du budget 2019.

ENTRÉE EN VIGUEUR: 29.11.2018.

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: assistance technique

2019/2036(BUD) - 18/09/2019 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 580 voix pour, 61 contre et 67 abstentions, une résolution approuvant la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) en vue de l'octroi d'une somme de 610.000 euros en crédits d'engagement et de paiement pour l'assistance technique dans le cadre du budget général de l'Union européenne établi pour l'exercice 2019.

Pour rappel, le FEM vise à apporter un soutien aux travailleurs licenciés et aux travailleurs indépendants en cessation d'activité en raison de modifications majeures de la structure du commerce mondial résultant de la mondialisation ou en raison de la persistance de la crise financière et économique mondiale ou en raison d'une nouvelle crise financière et économique mondiale, ainsi qu'à faciliter leur réinsertion professionnelle.

La somme proposée de 610.000 EUR correspond à environ 0,35 % du montant maximal du budget annuel disponible pour le FEM en 2019.

Dans sa résolution, le Parlement a rappelé l'importance du suivi et de la collecte de données et d'un site internet consacré au FEM et accessible à l'ensemble des citoyens de l'Union. Il s'est félicité de la poursuite des travaux sur la mise en place de procédures normalisées pour la gestion du FEM en vue de simplifier le traitement des demandes d'intervention et d'améliorer les rapports.

Les députés ont pris note de l'intention de la Commission d'investir 190.000 EUR du budget disponible au titre du soutien administratif et technique pour organiser deux réunions du groupe d'experts des personnes de contact du FEM (un membre par État membre) ainsi que deux séminaires auxquels participeront les organismes chargés de la mise en œuvre du FEM et les partenaires sociaux.

La Commission a été invitée à continuer à inviter systématiquement le Parlement à ces réunions et séminaires, conformément aux dispositions pertinentes de l'accord-cadre sur les relations entre le Parlement et la Commission.

Le Parlement a insisté sur la nécessité de renforcer les liens entre tous les acteurs intervenant dans les demandes d'intervention du FEM dont, en particulier, les partenaires sociaux et les autres acteurs à l'échelon régional ou local, pour produire un maximum de synergies. Il s'est félicité du lancement en temps voulu de l'évaluation ex post, pour laquelle la Commission entend investir 300.000 EUR du budget disponible. Enfin, il a rappelé aux États membres présentant des demandes le rôle majeur qui leur incombe de faire connaître largement les actions financées par le FEM auprès des bénéficiaires visés.

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: assistance technique

2019/2036(BUD) - 02/07/2019 - Document de base non législatif

OBJECTIF : mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (EGF/2019/000 TA 2019 – Assistance technique sur l'initiative de la Commission).

ACTE PROPOSÉ : décision du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU : le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) vise à soutenir les salariés et travailleurs indépendants devenus inactifs en raison de modifications majeures de la structure du commerce international résultant de la mondialisation, de la persistance de la crise financière et économique mondiale ou de l'avènement d'une nouvelle crise financière et économique mondiale, ainsi qu'à faciliter leur réinsertion professionnelle.

La dotation annuelle du FEM n'excède pas 150 millions d'EUR (aux prix de 2011), comme le prévoit le [règlement \(UE, Euratom\) n°1311/2013 du Conseil](#). Le règlement (UE) n°1309/2013 dispose qu'un maximum de 0,5% du montant annuel maximal alloué au FEM peut être affecté chaque année à l'assistance technique sur l'initiative de la Commission. Il est proposé que le FEM soit mobilisé de sorte qu'un montant de **610.000 EUR** soit affecté à l'assistance technique sur l'initiative de la Commission.

Assistance technique à financer et ventilation du coût estimatif

Suivi et collecte d'informations

La Commission recueillera des informations sur les demandes reçues, financées et closes, ainsi que sur les mesures proposées et mises en œuvre. Ces informations seront publiées sur le site web de la Commission européenne et compilées sous une forme adaptée à leur présentation dans le rapport bisannuel de 2021. Le coût de cette activité est estimé à 20.000 EUR.

Information

La Commission a créé et tient à jour une page web sur le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation. La page web sera régulièrement actualisée et étoffée, et les nouveaux éléments seront

traduits dans toutes les langues officielles de l'UE. Des actions seront menées pour mieux faire connaître le FEM et accroître son rayonnement. Les dépenses afférentes à l'ensemble de ces postes sont estimées à 20.000 EUR.

Système d'échange électronique de données

La Commission poursuit ses travaux sur l'élaboration des procédures normalisées pour les demandes d'intervention du FEM et la gestion des dossiers y afférents. Cela permet de simplifier les demandes au titre du règlement FEM, d'accélérer leur traitement et de faciliter l'établissement des rapports. Une interface entre le SFC et le système d'information comptable et financier de la Commission ABAC facilite les opérations financières du FEM. La contribution de 80.000 EUR vise à permettre la maintenance régulière et la poursuite du développement des applications SFC, ainsi que l'intégration de nouveaux outils de compte rendu.

Soutien administratif et technique

Le groupe d'experts des personnes de contact du FEM, qui compte un représentant par État membre, se réunira deux fois (au second semestre de 2019 et au premier semestre de 2020). Les dépenses totales pour ces deux réunions sont estimées à 70.000 EUR. De plus, dans le but de promouvoir la mise en réseau des États membres, la Commission organisera deux séminaires auxquels participeront les organismes chargés de la mise en œuvre du FEM et les partenaires sociaux. Les dépenses afférentes à ces postes sont estimées à 120.000 EUR.

Évaluation

Une procédure d'adjudication pour l'évaluation ex post sera lancée en 2019, de manière à ce que l'évaluation soit achevée pour le 31 décembre 2021. Un montant de 300.000 EUR sera nécessaire à cette fin.